



Indemnisation pour coups et blessures

Par **b25**, le **04/05/2010** à **18:34**

Bonjour,

je suis passée au tribunal de police le 2 Octobre 2007 car j'ai été victime de coups et blessures. Cependant, je n'ai toujours pas reçu mes dommages et intérêts et je ne sais pas quelles démarches il faut faire! Je suis allée alors à l'accueil du tribunal où le procès a eu lieu et ils n'ont pas pu m'orienter. A qui m'adresser dans mes démarches?

Par **titi163**, le **04/05/2010** à **19:06**

Soit un service d'aide aux victimes, soit à un huissier de justice